



# Réussir sa transmission d'exploitation, ça s'anticipe !

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, un Point Info Transmission est labellisé par l'État et la Région dans chaque département du Grand Est pour répondre aux questions des exploitants s'interrogeant sur la transmission de leur exploitation.

La transmission d'une exploitation est un moment important dans la vie d'un exploitant agricole, que ce soit pour un départ en retraite ou pour se consacrer à d'autres activités. La cession peut être dans un cadre familial ou non. Dans tous les cas, l'objectif pour le cédant et le repreneur est de réussir cette étape. Pour les repreneurs dans le cadre d'une installation, le Point Accueil Installation est le guichet unique pour répondre à toutes leurs questions. Depuis le 1er janvier 2020, la région et la Draaf Grand Est ont labellisé une structure par département comme Point Info Transmission (les Chambres départementales d'agriculture et l'ADASEA pour la Marne).

## Un lieu d'accueil unique pour connaître les démarches de transmission

L'objectif du PIT est d'accueillir tous les exploitants s'interrogeant sur la transmission de leur exploitation. Lors de ce rendez-vous individuel et gratuit, le futur cédant recevra les informations sur les différentes étapes de la préparation de la transmission, en particulier les écueils à éviter. Il sera orienté vers les structures partenaires les plus à même de l'accompagner en fonction de ses besoins. Il sera également informé des différents dispositifs d'accompagnement et d'aide à la transmission dont il pourra bénéficier en fonction de son projet.

Il est conseillé de prendre rendez-vous avec un conseiller du PIT environ 5 ans avant le projet de cession d'exploitation.

Contact Point Info Transmission Installation  
Tél : 03 87 66 12 93  
pit57@moselle.chambagri.fr

### ZOOM SUR ...

## La maîtrise du foncier : clé d'une transmission d'exploitation réussie

Pour gérer au mieux la transmission de votre foncier, il faut se poser deux questions :

- Qu'est-ce qui est en propriété ou en location ?
- Est-ce une transmission dans le cadre familial ?

Si vous êtes propriétaire, vous avez la possibilité de louer ou vendre votre foncier. Pour le louer, il est préférable de signer un bail avec votre futur repreneur. Il existe par exemple le bail à long terme qui offre des avantages fiscaux (au niveau des droits de succession et donation), que ce soit dans le cadre familial ou non. Si au contraire, vous décidez de vendre votre foncier, la SAFER sera informée par le notaire de cette vente et pourra utiliser son droit de préemption.

Sur les parcelles dont vous êtes locataire, il existe la cession de bail mais il faut que le repreneur soit votre conjoint(e) ou partenaire pacsé(e), votre enfant ou votre petit enfant. Attention la cession de bail ne fonctionne ni avec une belle-fille/gendre, ni un enfant majeur d'un premier mariage de l'époux/épouse. Pour que la cession soit valide, il faut l'accord du bailleur et du repreneur.

Pour la transmission hors cadre familial, la cession n'est donc pas possible. Le propriétaire devra signer un nouveau bail à votre repreneur (possibilité de passer par des promesses avant la signature des baux).

Dans le cas où le repreneur serait associé exploitant d'une société, il sera possible de mettre le bail à disposition de la société.

Dans tous les cas présentés, il faut vérifier que tout soit en règle au niveau du contrôle des structures. S'il y a une demande d'autorisation d'exploiter à faire, cela peut prendre jusqu'à 6 mois auprès de la Ddt compétente. Il faut donc se poser la question au moins 2 à 3 ans avant votre départ en retraite.

Vous pouvez conserver une parcelle de subsistance après votre retraite. Elle peut atteindre au maximum 2/5 de la surface minimale d'assujettissement selon l'arrêté fixé par votre département.

C'est un thème vaste et complexe. Si vous avez des doutes à ce sujet, il vous est proposé de prendre un rendez-vous gratuit avec un conseiller du Point Information Transmission. Ce dernier vous informera des démarches à effectuer et vous redigera si besoin vers nos conseillers ou partenaires adéquats à votre projet de cessation d'activité.

### MAÎTRISER LES BUTYRIQUES

# Qu'est-ce que les butyriques ?

Les butyriques sont des bactéries présentes naturellement dans le sol.

La digestion ne détruit pas les butyriques mais les concentre dans les bouses.

Si l'hygiène de traite ne sont pas suffisantes, les spores butyriques passent dans le lait.

Il n'y a pas de multiplication des butyriques dans le lait

### Combien ça coûte ?

Niveau de contamination du lait (spores/litre de lait)		Pénalités (euros/1.000 litres)
De .....	A.....	
0	801	0
801	2001	-1,524
2001	5001	-7,254
5001	99999	-16,524

Pour maîtriser cette contamination, il faut agir avant la traite

### 1. Viser une qualité de fourrage optimum :

L'ensilage est un milieu dans lequel les spores butyriques peuvent se multiplier si l'acidification est trop lente.

- ❖ **Confection de l'ensilage :**
  - Récolter un fourrage propre :
    - attention aux taupinières et aux dégâts de sangliers
    - vérifier le réglage de la hauteur de coupe :
      - ▶ pour l'herbe : 7 cm
      - ▶ pour le maïs : 20 cm
    - faucher en condition ressuyées
    - ne pas ramasser de terre
    - viser un bon taux de matière sèche :
      - ▶ Maïs : 30/35 %
      - ▶ Ensilage herbe : 25/35 %
      - ▶ Enrubannage : > 40/45 %
      - ▶ Hacher fin : Maïs : 1 à 2 cm
      - ▶ Herbe : 3 à 4 cm

### ❖ Confection du silo : une étape clé :

Un silo fermé hermétiquement a pour but d'empêcher l'air qui est en périphérie du silo de rentrer dans le fourrage, pour réduire la contamination butyrique des bordures.

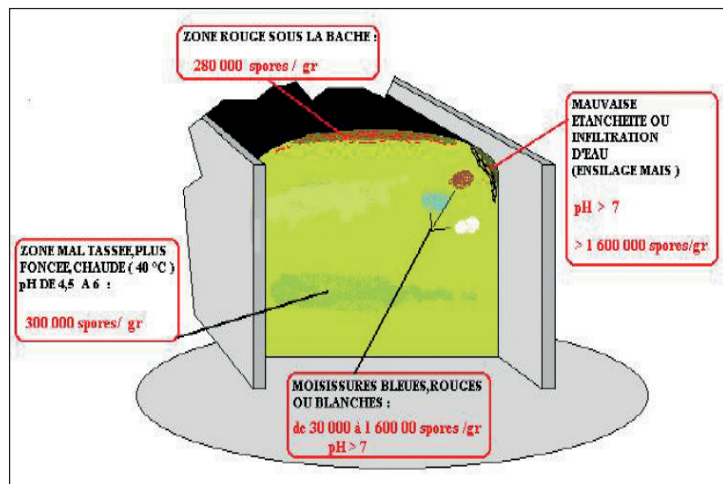
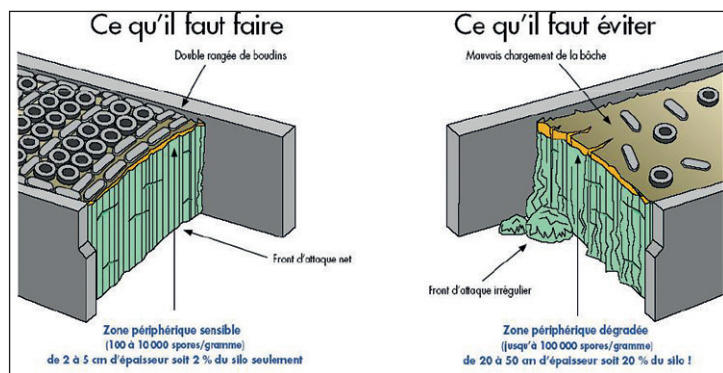
Les conservateurs peuvent améliorer la conservation des fourrages à acidification lente.

### 2. Distribution des repas :

- Pour un repas de qualité, il faut :
  - Un front d'attaque toujours «frais», propre et net.
  - Retirer les parties abimées de la ration.
  - Des auges débarrassées des refus
  - Attendre au moins trois semaines avant d'ouvrir le silo.

### 3. Bâtiment :

- Il doit être :
  - Bien entretenu : litière propre et raclage des surfaces bétonnées.



- Bien ventilé : pour évacuer l'humidité.

### 4. Préparation des mamelles :

- Garantir une bonne hygiène de traite par le nettoyage des trayons.
- Le prétrempage + essuyage sur vaches propres a fait ses preuves.
- Désinfection des lavettes après la traite.
- Une traite calme et rapide c'est :
  - \* Moins de bouses pendant la traite,
  - \* Pas de contaminations accidentelles par chute du faisceau trayeur.

### 5. Facteurs de risques, quelques analyses :

- 1 g de terre contient environ 20.000 spores.
- Foins rentrés humides : jusqu'à 7.000 spores/gramme de foin.
- Trayons sales et difficiles à nettoyer : jusqu'à 10.000.000 spores
- Lavettes mal nettoyées : 500.000 spores / litre.
- Eau de lavage des mamelles : de 8.000 à 2.400.000 spores /

- litre.
- Abreuvoirs exposés à la poussière : jusqu'à 40.000 spores / litres.
- Butyriques autour du silo : voir schéma ci-dessus.

### Conclusion

Une qualité de fourrage dégradée + une propreté des animaux et une hygiène de traite non maîtrisées = un lait contaminé.

Les experts qualité du lait vous proposent un diagnostic butyrique de votre exploitation.

Vous avez la possibilité de réaliser des analyses butyriques dans les fourrages pour connaître leur taux de contamination.

Les conseillers peuvent envoyer le dossier complet sur ce sujet sur simple demande.

**Laurent COMTE et Xavier PIGEON, experts qualité du lait**

Chambre d'agriculture de la Moselle  
Service élevage  
Tél. 03 87 66 12 45  
Laurent COMTE et Xavier PIGEON  
laurent.comte@moselle.chambagri.fr  
xavier.pigeon@moselle.chambagri.fr

### Erratum du 15 mai

Attention, une erreur s'est glissée dans l'article du 1<sup>er</sup> mai sur les MAEC.

Pour les MAEC Système polyculture élevage, les codes à utiliser sont les suivants :

	Hors ZAP enjeu eau	Dans la ZAP enjeu eau
Dominante élevage	LO_57HZ_SPM1	LO_MOSE_SPM1
Dominante céréales	LO_57HZ_SPM5	LO_MOSE_SPM5